

AVIS PUBLIC

SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 NOVEMBRE 2022 CHANGEMENT DE LIEU

Le présent avis public est donné en vertu de l'article 145.1 du Code municipal du Québec.

AVIS est donné que le 22 novembre 2022 se tiendront deux (2) séances extraordinaires du conseil municipal. Exceptionnellement, ces séances se tiendront au 2^e étage de la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David.

Le lieu sera ouvert au public et les séances débuteront respectivement à 18h00 et à 18h30.

Ordre du jour et période de questions

Les périodes de questions lors de ces séances porteront uniquement sur les sujets prévus aux ordres du jour. Les ordres du jour sont disponibles sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : http://www.valdavid.com/publications/, sous l'onglet Séances publiques.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 21 novembre 2022
(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel

Greffier-trésorier adjoint